



Classement des établissements de tourisme / Le mardi 14 mars 2023, le ministre du Tourisme, SIANDOU FOFANA a dévoilé le panonceaux estampillant le Complexe hôtelier « LA MAISON PALMIER » sise à Abidjan / 2 Plateaux aux standards de 5 étoiles.

Un hôtel « 5 étoiles » de plus en Côte d'Ivoire



Le mardi 14 mars 2023, le ministre du Tourisme, SIANDOU FOFANA a dévoilé le panonceaux estampillant le Complexe hôtelier « LA MAISON PALMIER » sise à Abidjan / 2 Plateaux aux standards de 5 étoiles.

« LA MAISON PALMIER » sous le pavillon de Design Hotels by Marriott représenté par M. WOJ OGLAZA (présent à la cérémonie), est désormais classée hôtel « 5 étoiles » dans le paysage touristique de la Sublime Côte d'Ivoire. Une cérémonie de pose de panonceau par le Ministre du Tourisme Siandou Fofana, a eu lieu le mardi 14 mars 2023 dans ledit établissement à Abidjan-2Plateaux.

En effet cette marque hôtelière qui compte 300 établissements dans le monde, voit Abidjan abriter le premier en Afrique de l'Ouest et du Centre.

En présence de M. Sidiki Konaté, Vice-Président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire et du Premier Magistrat de la Commune de Cocody, M. Jean-Marc Yacé, Siandou Fofana a félicité M. El Ghandour et Mme Diouf respectivement propriétaire et Directrice de « LA MAISON PALMIER » pour leur contribution à l'essor du tourisme ivoirien.

Il a souligné que « l'inspection et le contrôle des établissements de tourisme en vue de leur classement s'inscrit dans le process du management-qualité qu'impose la Stratégie nationale de développement touristique

Sublime Côte d'Ivoire».

Pour en revenir au modus operandi de cette démarche-qualité, il faut souligner qu'elle a été lancée depuis 2019 conformément aux dispositions du Code du Tourisme édicté en 2014.

L'opération de contrôle et d'inspection des établissements de tourisme aux fins de mise aux normes et de classement, connaît ainsi un aboutissement, avec l'inscription des panonceaux pour les hôtels et restaurants, notamment, qui ont sacrifié à tout le process par des agents assermentés du Ministère du Tourisme et des Loisirs, ainsi qu'avec l'expertise de Côte d'Ivoire Normalisation (Codinorm), Office national de codification, normalisation et de qualité.

Les panonceaux, en fonction du niveau des prestations qualitatives d'hébergement, de gastronomie et autres commodités, seront apposés au fronton de chaque établissement.

Une posture de quête d'excellence rimant avec qualité de services aux standards et normes en la matière, et qui va de pair avec l'ambition de la stratégie nationale de développement touristique, « Sublime Côte d'Ivoire », de s'installer durablement dans le Top 5 du Tourisme Africain à l'échéance 2025.

Le Ministre du tourisme a insisté sur le « caractère obligatoire des opérateurs de l'hôtellerie et de la restauration, du voyage et des loisirs, bref, de tout l'écosystème, de s'y soumettre. S'exposant, le cas échéant, à subir la rigueur de la loi par l'application de sanctions, de rétrogradation dans leur classement, voire voir leur établissement fermé.»

Une exigence qui rassure surtout avec l'organisation de la CAN 2023 en janvier-février 2024 en Côte d'Ivoire qui au-delà d'une compétition sportive constitue un véritable produit d'appel touristique.

Il faut rappeler qu'en septembre 2022, les Hôtels AZALAÏ HOTEL Abidjan et Aichti Hôtel à Marcory ont été classés respectivement hôtel 4 et 3 étoiles.